

Direction de l'Aménagement

NO223431AT

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Mise en place d'une déviation , pour le tournage du film "Drone Games"

sur la route départementale D88 du PR 2+0 au PR 6+0

Territoire de la commune de Lit-et-Mixe

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment les dispositions du livre I, huitième partie concernant la signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée,

VU l'arrêté n° SJ 22/06 de M. le Président du Conseil départemental, en date du 12 juillet 2022, portant délégation de signature à M. le Directeur Adjoint chargé de l'Aménagement,

VU l'avis favorable de M. le Maire de Lit-et-Mixe du 19 octobre 2022,

VU la demande de 357 FILMS - WHITE LION FILMS du 17/10/2022,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, des riverains et des personnes oeuvrant sur le tournage du film "Drone Games" sur la route départementale D88, il est nécessaire de régler la circulation,

Sur proposition de M. le Responsable de l'Unité Territoriale Départementale Nord-Ouest,

ARRETE

- ARTICLE 1 -

A compter du 01 novembre 2022 au 03 novembre 2022 inclus, de 08H00 à 20H00, la circulation de tous les véhicules, autres que les véhicules de riverains, de services, de secours, de soins médicaux, ainsi que les transports scolaires, sera interdite sur la route départementale D88 du PR 2+0 au PR 6+0 sur le territoire de la commune de Lit-et-Mixe.

En cas d'intempérie ou d'aléa de chantier, ces mesures pourront être prolongées jusqu'au 10 novembre 2022 inclus.

- ARTICLE 2 -

Durant la période de fermeture, la circulation sera déviée et empruntera dans les deux sens de circulation les D652, D340 et D403 via l'agglomération de Lit-et-Mixe.

- ARTICLE 3 -

La fourniture de la signalisation de déviation sera effectuée par les services du Conseil départemental des Landes.

La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation de déviation seront effectuées par l'entreprise 357 FILMS - WHITE LION FILMS et sous son entière responsabilité.

- ARTICLE 4 -

Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis à vis du Département que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

- ARTICLE 5 -

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

- ARTICLE 6 -

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Responsable de l'Unité Territoriale Départementale Nord-Ouest,
- M. le Responsable de l'entreprise 357 FILMS - WHITE LION FILMS,

dont une copie est transmise pour information à :

- M. le Directeur de l'Aménagement,
- M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale des Landes,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Mme la Directrice du SAMU 40,
- M. le Responsable du Service Mobilité Transports,
- M. le(s) Maire(s) des communes concernées.

19 OCT. 2022

A Mont-de-Marsan, le
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Régis JACQUIER
Directeur adjoint de l'Aménagement

